



# REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU 07 MARS 2024

### **OBJET : RESTAURANT SCOLAIRE À L'ÉCOLE ÉDOUARD MANCEAU – AUTORISATION D'URBANISME**

L'an deux mille vingt-quatre et le sept Mars à dix-huit heures,  
le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé  
à la salle des fêtes de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, sous la présidence de  
**Monsieur René VILLARD, Maire de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN.**

#### **Etaient présents :**

M. VILLARD René – M. BENOIT Gérard – Mme OBELISCO Francine – M. ROVIRA Marc – Mme FALAIX Evelyne –  
M. JULLIEN Bernard – M. JULIEN Guillaume – Mme PIERRAT Brigitte – Mme BARDIES Frédérique – M. HERNANDEZ  
Antoine – Mme SZAFRANSKI Nathalie – M. FAYET Stéphane – M. DI GIOVANNI Alexandre – M. BERTRAND Philippe –  
Mme GIACHINO Lisa (Arrivée à 18 H.20 – Point N° 3) – M. DELAHAYE Guy – Mme ORSINI Chantal – M. MEGUEDMI  
Smâil – Mme PIOZIN Patricia – M. RICHELME Jean-Marc.

#### **Ont donné procuration :**

Mme PELEGRINA Geneviève a donné procuration à M. ROVIRA Marc  
M. DALCANT Jacques a donné procuration à M. HERNANDEZ Antoine  
Mme LAQUET Laura a donné procuration à M. VILLARD René  
M. CARMONA Alain a donné procuration à Mme OBELISCO Francine  
Mme TOUMANI Soréa a donné procuration à M. JULLIEN Bernard  
Mme SACCO Virginie a donné procuration à Mme BARDIES Frédérique

#### **Absents excusés :**

M. RISSO Gilbert – Mme AYMES Patricia – Mme UGHETTO Wendy.



***M. ROVIRA MARC A ETE DESIGNE SECRETAIRE DE SEANCE.***

Conseil Municipal de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN du 7 Mars 2024  
Délibération N° DM\_20240307N016

**OBJET : RESTAURANT SCOLAIRE À L'ÉCOLE ÉDOUARD MANCEAU – AUTORISATION D'URBANISME**

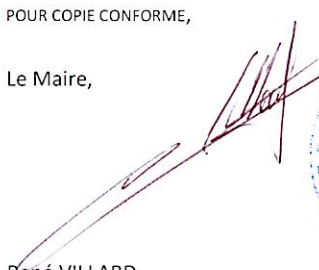

Madame Francine OBELISCO, 2<sup>ème</sup> Adjointe déléguée aux affaires sociales, à la solidarité et au logement, informe le Conseil Municipal que la Commune et le C.C.A.S. ont mené une réflexion sur la recentralisation des cantines scolaires et ce, dans le cadre de l'augmentation prévisionnelle des effectifs.

Ce projet concernant l'école maternelle Édouard Manceau à Font-Robert permettrait aux enfants concernés de déjeuner dans de meilleures conditions et éviter les temps et les coûts de trajets.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à déposer, en matière d'urbanisme, toutes les autorisations préalables éventuellement nécessaires à la concrétisation de ce projet.

**OUI CET EXPOSE**, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE** :

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer et à signer toutes les autorisations d'urbanisme nécessaires à la concrétisation de ce projet.

<p>AFFICHEE LE : .....</p> <p>RETIREE LE : .....</p> <p>T <input checked="" type="checkbox"/> NT <input type="checkbox"/></p> <p>NOMENCLATURE N° 2-2</p>	<p>CHATEAU-ARNOUX-SAINTE-AUBAN, LE DIX-HUIT MARS DEUX MILLE VINGT-QUATRE. FAIT ET DELIBERE A CHATEAU-ARNOUX-SAINTE-AUBAN, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS POUR COPIE CONFORME,</p> <p>Le Maire,</p>   <p>René VILLARD</p>
--	--